

Sainte-Adèle et Abrinord signent la plus importante entente de «Bassin Versant au Québec



– La Ville de Sainte-Adèle et Abrinord, l'agence de bassin versant de la rivière du Nord, étaient visiblement heureux d'annoncer, en conférence de presse ce 14 mai, une bonne nouvelle pour la santé de la rivière du Nord : l'entrée en vigueur de la première entente de bassin de la rivière du Nord, figurant également comme la plus importante entente de bassin conclue à ce jour au Québec.

« De par cette entente qui nous lie avec Abrinord, nous nous engageons à investir une somme de 4,7 millions de dollars en travaux de réfection majeurs de notre réseau d'égout et à assurer, du même souffle, une saine gestion de notre ressource eau : une étape essentielle si nous voulons retrouver tous les plaisirs de l'eau et préserver cette richesse collective » commentait le maire Jean-Paul Cardinal.

Sainte-Adèle fut l'une des premières municipalités des Laurentides à construire, en 1985, une usine d'épuration des eaux usées. Répondant aux exigences du ministère de l'Environnement de l'époque, cette usine a été conçue selon un système d'égout unitaire qui récolte dans les mêmes conduites les eaux de pluie et les eaux usées. Un système complété par des ouvrages de surverse (conduits) qui redirigent l'eau usée en cas de débordements, en période de crue par exemple.

Mais, comme l'expliquait le maire Cardinal, vingt ans plus tard, l'augmentation de la population conjuguée aux fréquents épisodes de pluies fortes que nous connaissons mettent de la pression sur le système d'égout. Pour répondre à ces nouvelles réalités, la Ville prévoit l'installation d'un traitement tertiaire de désinfection aux rayons UV et l'ajout de nouveaux systèmes technologiques à l'usine d'épuration Mont-Rolland, ainsi que la rectification des ouvrages de surverse, notamment en améliorant l'efficacité des stations de pompage et en mettant en place un bassin de rétention.

Le conseil municipal a demandé l'aide financière du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) à même le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) et celle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour soutenir le financement de ces travaux et, indépendamment de leur réponse, la Ville annonce qu'elle va de l'avant : le processus de règlement d'emprunt a été entamé, l'élaboration des plans et devis sera terminée d'ici l'automne 2007 pour une exécution des travaux au printemps 2008.



de gauche à droite: monsieur André Goulet , présent d'Abrinord, Me Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle et monsieur Jean-Paul Cardinal, maire de la Ville de Sainte-Adèle

« Nous vivons aujourd'hui ni plus ni moins qu'un moment historique, fruit de trois années de partenariat, » commentait avec enthousiasme André Goulet, président d'Abrinord, l'organisme chargée d'évaluer les résultats du suivi du projet. Selon lui, la modernisation des installations aura des bénéfices significatifs sur la qualité de l'eau de la rivière. Avec ces travaux qui permettront de réduire de 90 % les concentrations de coliformes fécaux à la sortie de l'usine, pour les faire passer de 50 000 UFC/100 ml à 5 000 UFC/100 ml et de réduire de près de 50 % les rejets dans la rivière du Nord et ce, en tout temps, Sainte-Adèle verra un véritable coup de barre en faveur de la santé du cours d'eau. Ces travaux permettront de répondre à la fois aux nouvelles normes établies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), ainsi qu'aux objectifs prioritaires inscrits au Plan directeur de l'eau de la rivière du Nord d'Abrinord.

Rappelons que la signature d'une entente de bassin versant est un engagement à effectuer des actions jugées prioritaires dans le Plan d'action de l'eau (PDE) et qui auront des répercussions positives sur la qualité de l'eau ou sur les écosystèmes aquatiques. Le PDE, véritable guide de gestion issu de la concertation de tous les acteurs de l'eau pose un diagnostic, énonce les enjeux prioritaires et propose des pistes de solutions.

Mais, comme le souligne André Goulet, pour garantir une eau de qualité permettant toutes les activités nautiques dont la baignade, d'autres efforts devront être consentis. Par exemple, de nombreuses autres sources de coliformes fécaux existent dans le bassin versant. Entre autres, notons l'apport des fosses septiques et les champs d'épuration non conformes ou défectueux. Et il se joint au maire Cardinal dans son appel à l'action : « Les citoyens aussi peuvent agir, en diminuant leurs rejets d'eau aux heures de pointe ou encore en jetant leurs déchets (préservatifs, serviettes sanitaires, etc.) dans les poubelles, car ces déchets, en plus de polluer l'eau, bloquent le réseau. »

« La valorisation du capital naturel des Laurentides constitue une priorité et une condition de notre prospérité à long terme. Nous espérons que la signature de cette entente de bassin aura un effet motivateur, et qu'elle servira d'élément déclencheur à la signature de nombreuses autres ententes », de souligner Jacques Ruelland président du CRE Laurentides, l'organisme fondateur du comité de bassin versant de la rivière-du-Nord, venu témoigner son appui au projet.

« L'action concertée à l'échelle des grandes rivières des Laurentides est la seule façon d'intégrer toutes les dimensions de la ressource eau et d'en assurer la

qualité et la disponibilité à long terme » conclut-il.



Toujours de g. à d. on reconnaît Agnès Grondin et Jacques Ruelland respectivement directrice et président Comité Régional en Environnement des Laurentides, Benoît Gravel et André Goulet directeur et président d'Abrinord, M. Jean-Paul Cardinal, maire de Sainte-Adèle, M. Charles Garnier, préfet de la MRC les Pays-d'en-Haut et Josée Barbeau, conseillère déléguée à l'environnement

Ci-dessous, le texte officiel de M. Jean-Paul Cardinal, maire de Sainte-Adèle

Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui, au nom des conseillers municipaux et La Ville de Sainte-Adèle, l'entrée en vigueur de la plus importante entente de bassin versant signée à ce jour au Québec.

Dans cette entente qui nous lie avec Abrinord, l'agence de bassin versant de la rivière du Nord, nous nous engageons à investir une somme de 4,7 millions de dollars en travaux de réfection majeurs de notre réseau d'égout.

Ces travaux nous permettront de répondre à la fois aux nouvelles normes établies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Affaires et des Régions (MAMR) ainsi qu'aux objectifs prioritaires inscrits au Plan directeur de l'eau de la rivière du Nord d'Abrinord.



M. Jean-Paul Cardinal
Maire

Contexte

On se souviendra que la Ville de Sainte-Adèle fut l'une des premières municipalités des Laurentides à investir, en 1985, une somme importante pour construire l'usine d'épuration des eaux usées de Mont-Rolland selon les exigences du ministère de l'Environnement de l'époque.

L'usine a été conçue selon un système d'égout unitaire qui récolte dans les mêmes conduites les eaux de pluie et les eaux usées. Un système complété par des ouvrages de surverse (conduits) qui redirige l'eau usée en cas de débordements, en période de crue par exemple.

L'usine a été conçue pour répondre à un certain volume et selon des technologies développées à l'époque. Vingt ans plus tard, l'augmentation de la population, conjuguée aux fréquents épisodes de pluies fortes que nous connaissons (et que certains attribuent au changement climatique), mettent de la pression sur le système d'égout. Sans compter que le sable transporté par l'eau pluviale engorge et bloque les conduits.

Les travaux de mise aux normes prévus englobent l'installation d'un traitement tertiaire de désinfection aux rayons UV ainsi que l'ajout de nouveaux systèmes technologiques à l'usine d'épuration Mont-Rolland.

Ils englobent également la rectification des ouvrages de surverse notamment en améliorant l'efficacité des stations de pompage et par la mise en place d'un bassin de rétention.

Ces travaux permettront de réduire de 90 % les concentrations de coliformes fécaux à la sortie de l'usine, pour les faire passer de 50 000 UFC/ 100 ml à 5 000 UFC/ 100 ml et de réduire autour de 50 % les rejets dans la rivière du Nord et ce, en tout temps.

La question du financement

Le conseil municipal a demandé l'aide financière du ministère des Affaires et des Régions (MAMR) à même le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) et celle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour soutenir le financement de ces travaux et, indépendamment de leur réponse, la Ville va de l'avant : le processus de règlement d'emprunt a été entamé, l'élaboration des plans et devis sera terminée d'ici l'automne 2007 pour une exécution des travaux au printemps 2008.

Partenariat

En s'associant avec Abrinord, la Ville a voulu s'adjoindre un partenaire en mesure d'évaluer les résultats du suivi du projet, tout en officialisant, du même souffle, son engagement à poser des gestes concrets afin d'assainir et de préserver la qualité et la quantité d'eau de la rivière du Nord ainsi que les habitats aquatiques et riverains.

Appel aux citoyens

Bien entendu, les citoyens de Sainte-Adèle sont invités à participer à l'atteinte de ses objectifs en réduisant leur consommation d'eau et en jetant leurs déchets (réservatifs, serviettes sanitaires, etc.) dans les poubelles, car ces déchets en plus de polluer l'eau, bloquent le réseau.

En terminant, je tiens à vous assurer que nous continuerons de faire de ce dossier une priorité pour les deux prochaines années.